



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 22 MARS 2019**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 03-20190322

**APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE L'UNIVERSITE DE LA REUNION ET LA CASUD**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux du mois de mars à neuf heures et vingt-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 15 mars 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 10-20190322 puis de l'affaire n° 16-20190322 à l'affaire n° 49-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*) ainsi que de celle de Monsieur Patrick LEBRETON (*de l'affaire n° 11-20190322 à l'affaire n° 15-20190322*).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 33
Absents représentés : 07
Absents : 08

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 10-20190322 puis de l'affaire n° 16-20190322 à l'affaire n° 49-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*), Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Albert GASTRIN, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Emmanuelle HOARAU, Anissa LOCATE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, François ROUSSETY, Jessica SELLIER, Marcelin THELIS, Catherine TURPIN.

Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Blanche Reine JAVELLE, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 35-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*), Rose Andrée MUSSARD, Henri-Claude YEBO.

Alin GUEZELLO.

- Commune de l'Entre-Deux -

Isabelle PARIS-GROSSET, André DUPREY, Bachil VALY.

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

Jacqueline FRUTEAU-BOYER (*représentée par Bernard PAYET*), José PAYET (*représenté par Albert GASTRIN*), Denise BOUTET TSANG CHUN SZE (*représentée par Emmanuelle HOARAU*).

- Commune de Saint-Joseph -

Gilberte GERARD (*représentée par Jean-Daniel LEBON*), Marie-Jo LEBON (*représentée par Axel VIENNE*), Marie-Andrée LEJOYEUX (*représentée par Rose Andrée MUSSARD*).

Priscilla PAYET (*représentée par Alin GUEZELLO*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

Monique BENARD-DESLAIS, Marie France RIVIERE.

- Commune de Saint-Joseph -

Jean-Daniel LEBON (*de l'affaire n° 36-20190322 à l'affaire n° 49-20190322*), Harry-Claude MOREL, Raymonde VIENNE.

Harry MALET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 03-20190322

**APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
L'UNIVERSITE DE LA REUNION ET LA CASUD**

Le Président rappelle que l'Université de la Réunion dispense sur le campus du Tampon plusieurs formations diplômantes et qualifiantes.

Ainsi, à travers l'Unité de Formation et de Recherche (UFR), Sciences de l'Homme et de l'Environnement (SHE), ces formations touchent plusieurs domaines tels que les « Sciences, Technologie et Santé », l'« Art, Lettres et Langues » ainsi que les « Sciences Humaines et Sociales ».

Les domaines de compétences suivants sont concernés :

- . l'Environnement,
- . le Génie Civil,
- . le Génie Urbain,
- . les Activités Physiques Adaptés à la Santé,
- . le Management du Sport, Éducation et Motricité,
- . la didactique du Français langue étrangère,
- . la Biodiversité Écologie Eco-Systèmes Tropicaux.

Les formations dispensées par l'UFR SHE recouvrent plusieurs champs de compétences exercées par la CASUD : Environnement, Eau, Assainissement, Transport, GEMAPI.

La CASUD et l'UFR SHE ont donc, un objectif commun d'adapter les formations aux demandes du marché du travail et ainsi, satisfaire les besoins en collaborateurs sur les secteurs industriels et tertiaires de la Réunion.

Dans ce cadre, l'UFR SHE et la CASUD ont convenu d'une convention de partenariat qui vise notamment l'attribution d'une subvention d'investissement de 100 000 €.

Cette subvention permettra notamment l'acquisition :

- . des matériels performants de dernières technologies afin d'y former les étudiants de Licence et de Master,
- . de nouveaux équipements destinés à améliorer le confort, le cadre de vie et de travail des étudiants.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver la convention de partenariat ci-annexée,

- d'octroyer une subvention d'investissement de 100 000 € à l'Université de la Réunion agissant pour le compte de l'UFR SHE,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Pierre ROBERT et Mme Inelda BAUSSILLON en tant que membres du Conseil de Faculté de l'UFR Sciences de l'Homme et de l'Environnement, ne prenant pas part au débat et vote de cette affaire),

- **approuve la convention de partenariat ci-annexée,**
- **décide d'octroyer une subvention d'investissement de 100 000 € à l'Université de la Réunion agissant pour le compte de l'UFR SHE,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 40

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président de la CASUD,



André THIEN AH KOON

